

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenants au marché Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Projet Intergénérationnel
N° de délibération : 01_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider des avenants au marché initial concernant l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé le 09 août 2018 avec la société SEBL Grand Est pour un montant de 75 900€ HT soit 91 080€ TTC pour une durée initiale de 15 mois à partir du 19 avril 2022.

1. Avenant n°1

Suite au placement en liquidation judiciaire de l'entreprise ABM chargée du Gros Œuvre, d'importants retards dans l'exécution de la phase 4 « suivi du projet en phase travaux » ont été constatés.

Pour régularisation, M. le Maire à signer le 22 janvier 2024 un avenant d'un montant de 27 450€ HT soit 32 940€ TTC. Le marché s'élève donc désormais à 103 350€ HT soit 124 020€ TTC.

2. Avenant n°2

Dans ce contexte, il est nécessaire de modifier la durée du contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ajuster en conséquence la rémunération de SEBL Grand Est, conformément au Cadre de Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (CDPGF). Celui-ci prévoit, par ailleurs, une présence renforcée de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sur site, à raison une visite par semaine.

La société SEBL Grand Est, nous a donc fait parvenir un avenant pour modification de la durée du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui implique une révision de la rémunération du titulaire.

Celle-ci est augmentée de 10 200€ HT, soit 12 240€ TTC, conformément aux dispositions du CDPGF.

Le montant total révisé de la rémunération du titulaire s'élève dorénavant à 113 550€ HT soit 136 260€ TTC.

Marché Initial HT	Avenant n°1	Avenant N°2	Marché revu HT
75 900€	27 450€	10 200€	113 550€

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **VALIDE** l'avenant n°2 et de régulariser l'avenant n°1
- **L'AUTORISE** à signer les avenants au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet intergénérationnel
-
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 21 janvier 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

